

BEUVARDES

UN VILLAGE ET SON JOURNAL

n° 51 - avril 2013



Mairie de BEUVARDES
 Téléphone : 03 23 71 20 15
 Fax : 03 23 71 44 01
mairie.beuvardes@wanadoo.fr

Permanences

Le maire : Lucien JÉRÔME
 tous les jours ouvrables de 08h00 à 09h00,
 et sur rendez-vous

Les adjoints :

1^{er} adjoint : Noël
 2^{ème} adjoint : Jean-Claude
 3^{ème} adjoint : Jean-Marie
 BELLIER
 BEYELER
 FLORECK

Secrétariat de la mairie

Horaires d'ouverture au public
 lundi, mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00
 lundi et jeudi de 14h00 à 17h00

Carnet beuvardois

Naissances

Maëly ALGRET, le 03 novembre 2012
 Léo BEDNARCZYCK, le 20 mars 2013

Décès

Madame Christine PLÉ, née LANOUX, le 03 décembre 2012, dans sa 57^{ème} année
 Monsieur Gilbert DUSSAUSSOY, le 03 mars 2013, dans sa 85^{ème} année
 Monsieur André DEWOLFE, le 20 mars 2013, dans sa 79^{ème} année
 Madame Maurice DEWOLFE, née NIBAS, le 29 mars 2013, dans sa 74^{ème} année

Le temps a revêtu son manteau de vent, de froidure et de neige



Un journal ne peut exister que s'il y a des articles, aussi n'hésitez pas à participer au Petit Journal en faisant parvenir vos articles à l'équipe de rédaction.
Marc LEBEAU, Les Tilluils 02130 Beuvardes
 Tél : 0323712064 0686815612 Messagerie : Marc.LebEAU@wanadoo.fr

Quelques mots...

Chères Bevardoises, Chers Bevardois, Chers amis,

Bientôt le printemps.

Après un hiver très long et rigoureux, les premiers rayons de soleil sont les bienvenus et permettent à beaucoup de retrouver un peu de moral dans ces périodes agitées.

Il n'y a pas de jour sans annonces de fermetures d'entreprises ou de commerces.

De ce fait, la cohorte des demandeurs d'emploi s'accroît et le nombre de familles en difficulté n'a jamais été aussi important.

Nous avons tous, dans notre entourage proche, de la famille, des amis ou des voisins dans la difficulté, à cause de la conjoncture économique.

C'est vraiment le moment de faire preuve de compassion, de solidarité et d'entraide, même si les moyens mis en œuvre sont infimes, ils seront toujours appréciés par les personnes en détresse.

Pour tenter de lutter contre la morosité ambiante, la commune, par l'intermédiaire de ses associations prépare quelques festivités.

C'est une nouveauté. J'ai inscrit notre commune pour l'organisation du festival de musique en Omois. Le spectacle sera gratuit et un groupe (connu de musique (moderne) se produira dans notre village le vendredi 05 juillet prochain. Réservez votre soirée, spectacle garanti. Le concert sera suivi d'un spectacle pyrotechnique (feu d'artifice ou embrasement).

Le comité des fêtes, avec l'aide des autres associations bevardoises travaille déjà à ce projet qui devrait, le temps d'une soirée, mettre de l'ambiance dans le village et de la gaieté dans les cœurs de tous.

Je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, notre village ne peut vivre que par vous, bénévoles ou non, acteurs ou spectateurs mais, pour vous tous, petits ou grands, jeunes ou anciens.

Alors, je ne peux que vous engager à participer.

Lucien JÉRÔME
Votre maire

RAPPEL DES ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Noël BELLIER 1^{er} adjoint Commission bâtiments communaux, et tous travaux, et toutes autres commissions à la demande du maire.

Jean-Claude BEVELER 2^{ème} adjoint Commissions parts d'usage et affouage et toutes autres commissions à la demande du maire.

Jean-Marie FLORECK 3^{ème} adjoint Commission finances et activités économiques, Office Municipal des Sports et de la Culture, (OMSC), et toutes autres commissions à la demande du maire.

Luc DUSSAUSSOY conseiller Commissions voies goudronnées, trottoirs, chemins communaux, fossés et ruisseaux. Gestion du cimetière.

José ROSENDO conseiller Office Municipal des Sports et de la Culture (OMSC) Aménagement, embellissement du village, environnement et office du tourisme.

Judo

Lors du championnat de l'Aisne benjamins de judo qui s'est déroulé le dimanche 31 mars 2013, au dojo départemental de Tergnier (Aisne), 5 élèves du regroupement scolaire de Bevardes se sont illustrés en montant sur le podium. Ils sont ainsi qualifiés pour le championnat de Picardie qui aura lieu à Abbeville (Somme), le dimanche 26 mai 2013.

Leur classement a été le suivant :

- moins de 32 kg : 3^{ème} Ella OLIVIER,
- moins de 40 kg : 3^{ème} Charleen DOUBLE,
- moins de 57 kg : 3^{ème} Clémentine VITRY,
- moins de 42 kg : 3^{ème} Alexandre MARIOARA,
- moins de 42 kg : 5^{ème} Gaétan HONNONNS,

Bravo à eux pour leur sérieux et nous leur souhaitons bonne chance pour la phase régionale.

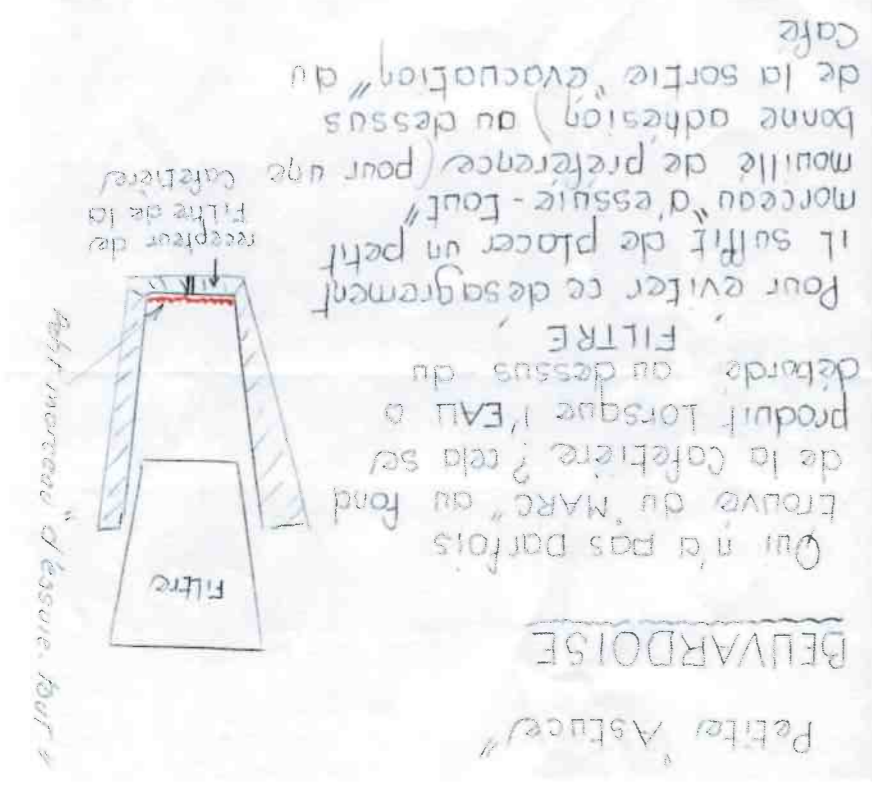
Lahcen Mini



Pétanque



Félicitations à Benjamin Brette
Petit-fils de Madame Paullette Dumont
Champion de l'Aisne
de Pétanque Cadet 2012



Monsieur Sentucq a la gentillesse de faire partager un truc qu'il a maintes fois expérimenté et qui évite le désagrément du café répandu sur la table ou le plan de travail de la cuisine. Il assure que ça marche à tous les coups. A vous de tester. Une précaution à prendre absolument : **rincer à chaque fois le récepteur** pour qu'il n'y reste plus de marc de café.

Boxing-Club de Beauvarden

Seulement 1 an d'existence et le Boxing-Club obtient déjà des résultats remarquables en compétition. Dimanche dernier, 4 jeunes pugilistes se sont distingués. Félicitations.

Lucas GARCIA	Cadet	- 80 kg	Champion de Picardie	Perdu en 1/2 finale interrégionale
Lucas LEDEAN	Minime	- 54 kg	Champion de Picardie	Perdu en 1/2 finale interrégionale
Maxime LEDEAN	Cadet	- 57 kg	Champion de Picardie	Perdu en finale interrégionale
Jules VAN DEN BROECK	Cadet	- 48 kg		Perdu en 1/2 finale



Lucas Ledean
Maxime Ledean
Jules Van Den Broeck
Lucas Garcia

Beuvarde, Lourde, une grande aventure pour Killian



Depuis 5 ans, Killian est inscrit au club de roller de vitesse de Trélon-sur-Marne. Habitué aux podiums lors des compétitions en Ile de France, il attendait avec impatience de passer dans la catégorie « poussin » pour pouvoir prétendre à participer au championnat de France Indoor Espoir.

Après avoir passé avec brio les deux qualifications (à Beauvais puis à Longjumeau), il se classe 6^{ème} de la Zone Centre Nord et prend donc la direction de Lourdes les 23 et 24 Février. Dès le départ, le ton est donné, c'est chaud pour être devant ! Les courses de fond s'enchaînent durant la première journée.

Le lendemain matin, de bonne heure, les courses de vitesse démarrent et Killian se sent plus à l'aise. Il donne tout ce qu'il peut pour rattraper le retard de la veille. Le classement général se faisant maintenant au cumul du fond et de la vitesse, Killian se classe donc 36^{ème} et a pu ainsi réaliser son rêve. Participer à cet événement reste un honneur et Killian est encore plus passionné et motivé. L'année prochaine il fera encore mieux!

Nous tenons à remercier tout particulièrement le président et les membres du CCAS qui ont répondu positivement à notre demande pour cette sortie sportive de haut niveau.

M. et Mme Dupont Killian et Pauline

NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LE VILLAGE

Je demande à tous les nouveaux administrés de bien vouloir passer à la mairie afin de fournir les renseignements utiles pour une bonne gestion administrative.

RAPPEL : HORAIRES D'UTILISATION DES ENGINS BRUYANTS

Arrêté du Préfet du 10 avril 2000, portant réglementation des bruits de voisinage

les jours ouvrables	de	08h30 à 12h00
et	de	14h30 à 19h30
les samedis	de	09h00 à 12h00
et	de	15h00 à 19h00
les dimanches et jours fériés	de	10h00 à 12h00

Merci pour votre civisme, votre compréhension et la considération que vous portez à vos voisins.

RAPPELS

Certains administrés se permettent de perturber et déranger la tranquillité des Beauvardois par des bruits prohibés et intempestifs. Que ce soit avec des outils de fonte ou autres, mais également avec, ce qui est paradoxal, des véhicules non conformes. Si les désordres persistent, des mesures rigoureuses seront prises.

Je vous demande, à nouveau, de ne pas sortir vos poubelles avant le dimanche soir, pour un ramassage le lundi matin. Surtout ne pas les sortir à partir du mardi...

Je pensais que tous avaient compris ce message et que les poubelles vides devaient-être rentrées. Ce n'est pas le cas. Certains (peu) laissent, à longueur de semaine, leurs poubelles sur le trottoir.

Vous devez entretenir vos propriétés et surtout élaguer vos haies qui débordent sur les trottoirs. Dans certaines propriétés, les haies gênent le passage des piétons et génèrent un danger potentiel qui, en cas d'accident serait imputable au propriétaire.

LES TROTTOIRS : DOMAINE PUBLIC

Certains administrés s'arrogent le droit d'annexer à leurs propriétés les trottoirs de la commune.

Je rappelle, que les trottoirs font partie du domaine public et non privé.

Les contrevenants s'exposent à une plainte de la mairie et au paiement d'un procès-verbal.

Des informations vous sont fournies régulièrement, par messages dans vos boîtes à lettres. Elles vous permettent d'être prévenu de l'actualité du village en temps réel.

ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2012 (extraits).

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le maire a réuni les adjoints, les mardis 13 et 27 novembre, et le 11 décembre.
- La commission « routes, chemins... » s'est réunie le mardi 06 novembre 2012.
- La commission constituée de Lucien JÉRÔME, maire, Luc DUSSAUSOY et José ROSENDO s'est réunie à FOSSOY, au siège de l'USESA, le vendredi 16 novembre 2012 en présence du président Monsieur LARANGOT, Monsieur MARGINIER de l'USESA et Monsieur DABLIN de VEOLIA.
- Objet : aménagement du chemin d'Artois et suite du plan d'équipement de la commune en défense incendie.
- La commission « cimetière » s'est réunie les mercredis 21 novembre et 12 décembre 2012.
- La commission « bâtiments... » s'est réunie le lundi 03 décembre 2012.
- Le maire a réuni les présidents de commissions le mardi 04 décembre 2012.

OBJET : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DANS LA FORÊT COMMUNALE, POUR 2014/2015

Le maire expose et propose au conseil municipal :

- Le programme de travaux d'exploitation 2014/2015 proposé par l'ONF concerne :
 - a) Le martelage :
 - de la parcelle 19 – coupe de taillis sous futaie sur 1,91 ha,
 - de la parcelle 20 – coupe de régénération sur 1,07 ha et coupe d'amélioration sur 0,8 ha,
 - de la parcelle 21 – coupe de régénération sur 1,6 ha et coupe d'amélioration sur 0,26 ha.
 - b) La mise en vente publique :
 - des grumes des parcelles 19, 20 et 21, selon le mode suivant : vente sur pied.
 - c) La délivrance à la commune :
 - du taillis, des tiges de qualité médiocre, des arbres de faible valeur marqués de la lettre C et des houppiers des parcelles 19, 20 et 21.
- Cette délivrance se fera sous la responsabilité des 3 garants désignés :
 - Monsieur Lucien JÉRÔME,
 - Monsieur Jean-Claude BEVELER,
 - Madame Catherine RICHARD.
- Les prix de retrait seront fixés par Monsieur le maire, en concertation avec l'ONF.
- En cas d'inventus, la remise en vente se fera à l'amiable, en concertation avec Monsieur le maire et l'ONF.

OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION PEFC

Le maire expose au conseil municipal :

- le contrat d'adhésion PEFC arrive à son terme.
- Rappel : Afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable, il y a nécessité d'adhérer au processus de certification PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières). Il faut :

4

C.A.T.M.

Les anciens combattants ont été invités au « ravivage de la flamme sacrée », à Paris, à l'Arc de Triomphe de l'Etoile, le samedi 23 février 2013. Ce voyage était organisé par la section de Château-Thierry et l'Union fédérale. Tout s'est bien passé, sauf le retour sous une forte bourrasque de neige. Retour à Château-Thierry vers 23 heures.



Note de la rédaction du Petit Journal
La Flamme sacrée du tombeau du Soldat inconnu à l'Arc de Triomphe a été allumée pour la première fois le 11 novembre 1923 par André Maginot, ministre de la Guerre. Depuis, chaque jour, à 18h30, le président du comité de la Flamme invite un groupe, civil ou militaire, parfois des enfants, à procéder au ravivage de la flamme.

COMMÉMORATION

Le CATM invite les anciens combattants de BEUVARDES à faire acte de présence au monument aux morts, le 08 mai.

Le président Jean GOUAULT

Les Marinettes en fête.



Déjà une année d'existence pour l'association de « Les Marinettes ». Au tout début, 8 majorettes débutantes s'étaient inscrites et aujourd'hui elles sont une vingtaine. C'est dans la joie et la bonne humeur que les cours se déroulent tous les mercredis dans la salle communale. Le 11 Novembre, la troupe des majorettes a donné un spectacle très apprécié lors du repas des Anciens et nous tenons à remercier tout particulièrement ce public qui a fait preuve de générosité pour notre jeune association.

Début décembre nous avons été ravis de reprendre l'organisation du Marché de Noël et remercions encore toutes les personnes et associations qui nous ont aidés à mener à bien cette animation. Quelques dates sont à retenir pour cette nouvelle année. Si la météo est favorable, les Marinettes feront plusieurs prestations lors des Feux de la Saint Jean, de la Retraite aux Flambeaux et de la Fête au village. Nous organiserons également un **Gala de danses**, le 8 juin, en soirée, dans la grande salle communale. Au plaisir de vous revoir, lors d'un prochain spectacle.

Aline Dupont, secrétaire

17



*Mons qui vit, malgré les années,
Répare en secret le printemps.*

Theophile Gautier

A la médiathèque, le printemps est vraiment arrivé en mars.



Le Printemps des Conteurs

En attendant le spectacle...

Le 19 mars, Printemps des Conteurs.
120 personnes se sont déplacées malgré le gel et la neige pour assister au spectacle de Titus et Gérard Baraton.

Du 21 au 28 mars, Printemps des Poètes.
Des poèmes chaque jour différents ont pu rappeler à ceux qui sont passés dans le couloir de la mairie, (en allant acheter leur pain par exemple), des souvenirs d'enfance et de récitation. **La poésie reste à l'honneur** à la médiathèque jusqu'au 15 avril.

Marc Lebeau

Club du 3^{ème} âge

Le Club du 3^{ème} âge de Beuvarde vous invite à une journée récréative, publicitaire, gratuite et ouverte à tous, adhérents ou non adhérents au Club.

Vendredi 03 mai 2013
Ferme du Buisson à Brécy

- 09h00 : accueil des invités
 - 12h30 : repas complet gratuit
 - 15h00 : tombola gratuite
- Danses pour ceux qui le souhaitent l'après-midi

Inscriptions auprès de Madame Colette LEFFVRE, au 03 23 71 22 24, avant le 21 avril 2013

- adhérer à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'entité PFFC de sa région, dont il a été pris connaissance auprès de l'Association Nord Picardie de Certification et accepter que cette adhésion soit rendue publique ;

- s'engager à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de la région Nord Picardie ;
- s'engager à ne réaliser aucune des pratiques entrant dans le champ des non-conformités identifiées par l'Association Française de Certification Forestière et par le référentiel régional ;
- s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par l'entité régionale PFFC, en cas de non-conformité des pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire ;

- accepter, qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui lui seraient demandées, d'être exclue du système de certification PFFC de la région Nord Picardie ;
- s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
- s'engager à honorer la cotisation quinquennale fixée par l'entité régionale : soit 20 euros de frais fixes et 0,65 euros par hectare.

Demande est faite à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de son adhésion PFFC.

Le maire propose au conseil municipal :

- de renouveler l'adhésion PFFC.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LA CADRE DU FONDS DE SOUTIEN DE

SOLIDARITÉ (F.D.S.) 2013

Le maire informe le conseil municipal :

- le dossier de demande de subventions, dans le cadre FDS 2013, doit-être déposé dans les meilleurs délais.

Ce dossier concerne des travaux :

- rue de Fère,
- rue de la Haute Borne,
- rue de la Haute Laine,

pour un montant total de 7 932,24 € HT, soit 9 486,96 € TTC.

Le maire propose à l'assemblée :

- de demander une subvention au Conseil Général de l'Aisne, dans le cadre du FDS.

CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2013 (extraits).

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le maire a réuni les adjoints, les mardis 08 et 22 janvier, et les 05 et 19 février 2013.

OBJET : DEMANDE DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TARDENOIS : PRISE DE COMPÉTENCE « SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES »

- Le maire informe le conseil municipal :

- le 10 décembre 2012, le conseil communautaire a décidé de compléter les statuts de la Communauté de Communes du Tardenois, à compter du 01 janvier 2014, en prenant la compétence optionnelle Service à la population : « service aux personnes âgées », et en acceptant la dissolution du syndicat des aides ménagères et auxiliaires de vie de FERRE-EN-TARDENOIS.

Les statuts de la communauté de communes du Tardenois seraient ainsi modifiés :

Article 2-II : compétences optionnelles :

F – Service à la population :

(g) service aux personnes âgées comprenant :

- l'assurance de la gestion et le fonctionnement du service d'aides ménagères,
- l'assurance de la gestion et le fonctionnement du service des auxiliaires de vie permettant d'assurer des soins à domicile pour les personnes âgées,
- l'animation en collaboration avec toutes les organisations ou associations poursuivant des buts similaires, des actions ayant pour objectif de rompre l'isolement des personnes âgées.

- Le maire propose à l'assemblée :

- d'émettre un avis favorable à la décision de modification statutaire, avec effet au 01 janvier 2014, ayant pour conséquence de transférer à la Communauté de Communes du Tardenois la compétence en matière de services aux personnes âgées, telle qu'elle est exposée ci-dessus.

OBJET : ACHAT DE MATÉRIELS D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS ET DE

DÉNÈGEMENT

Le maire informe et propose à l'assemblée :

- la tondeuse/débroussailluse du service technique doit être remplacée. Ce matériel s'avère indispensable pour l'entretien des espaces verts.
- le matériel de dénègement est incomplet et il y a lieu d'acquérir une lame de dénègement adaptée au tracteur communal.

- le montant de cette dépense s'élève à 8 381,00 € H.T. soit 10 023,68 € T.T.C. Il sera inscrit au budget primitif 2013, en investissement, à l'article 21578.

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE MATÉRIELS D'ENTRETIEN

D'ESPACES VERTS ET DE DÉNÈGEMENT

Le maire informe et propose à l'assemblée :

- Toutes demandes de subventions autorisées (D.E.T.R., C.D.D.L. RÉSERVE PARLEMENTAIRE, C.A.F., FONDS DE CONCOURS ou AUTRES) seront effectuées.

OBJET : PROGRAMME DES TRAVAUX ONF 2013

Le maire informe et propose à l'assemblée :

- le programme de travaux d'exploitation 2013 proposé par l'ONF concerne : les parcelles 8b, 11a, 11b, 12b, 14, et 27c pour maintenance des cloisonnements, dégagement et plantations.

- le montant de cette dépense (3 397,98 € TTC) sera inscrit au budget primitif 2013 de la commune, en fonctionnement, à l'article 61524 (566,33 € TTC) et en investissement, à l'article 2117 (2 831,65 € TTC).

OBJET : DEFENSE INCENDIE

Le maire informe et propose à l'assemblée :

- après étude et réunion avec l'USESA, VEOLIA et le SDIS, un plan de renforcement du système de défense incendie de la commune a été initié.
- en 2012, 3 nouveaux poteaux ont été créés, et un projet de 2 nouveaux poteaux est initié pour 2013.



Nettoyons la nature
Les élèves des 7 classes du regroupement ont participé à l'opération « Nettoyons la nature ». Équipes de gants et de sacs poubelles, ils ont ramassé les déchets jetés sur les places, chausssées et chemins.

La vie à l'école



Noël 2012 : spectacle offert par la commune aux enfants des écoles
Apparition magique d'objets et d'animaux divers et d'enfants ébahis, puis goûter pour tous et enfin distribution de cadeaux de Noël.



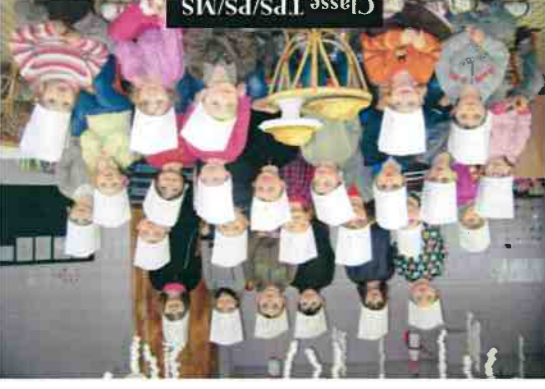
Epihanie
Les élèves ont fêté l'Epihanie en préparant couronnes et galettes.



Noël 2012
Le Père Noël est venu rendre visite à la classe TPS/PS/MS. Chaque élève a reçu un mug rempli de friandises et chocolats offerts par le SIVU.



Vœux aux aînés
Les 2 classes maternelles ont présenté leurs meilleurs vœux aux personnes âgées de 80 ans et plus.



Chandeleur
Tradition respectée avec les petits marmitons d'un jour pour faire sauter et déguster les crêpes.

Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes a élu un nouveau bureau :

Présidente : M^{me} Véronique COURSOLLE
Secrétaire : M. René DEVAUX
Trésorière : M^{me} Paulette DUMONT
Secrétaire adjointe : M^{me} Céline DOLIGNON

Le Bureau est secondé par les fidèles bénévoles de l'association : Mlle Frédérique RAMPINI, M. LOURDEZ, M. Jean-Marc DEWOLFE.

AU PROGRAMME DE CETTE ANNÉE 2013

Samedi 22 juin :	Feux de la Saint-Jean
Vendredi 5 juillet :	Festival de Musique en Omois (en partenariat avec la mairie)
Samedi 13 juillet :	Retraite aux Flambeaux
Dimanche 1er septembre :	Brocante
Samedi 23 novembre :	Soirée Beaujolais nouveau
Samedi 7 décembre	} Marche de Noël
Dimanche 8 décembre	

Avant chaque manifestation les habitants de la commune seront avertis par courrier de son déroulement.

Toute personne (bénévole ou non) souhaitant nous aider pour une ou plusieurs manifestations sera la bienvenue.

Nous serons heureux d'une présence importante et d'un grand soutien lors de nos animations.

Véronique Coursolle, présidente du Comité des Fêtes

Course aux œufs

organisée par le Comité des fêtes, pour les enfants de Beuvardes, le lundi de Pâques, 1^{er} avril 2013.

Un bel après-midi dans les bois de Beuvardes.



Baucoup de parents et leurs enfants, petits et grands



À petits pas pour les petits



Plein de chocolats à chercher



Au pas de course pour les autres

La collecte est remise au comité des fêtes qui distribue ensuite les chocolats équitablement entre tous les participants. Suit un quizz pour les parents et une course pour les enfants avec un œuf dans une cuillère qu'il ne faut pas perdre. De gros œufs en chocolat sont à gagner pour les plus chanceux ou les plus adroits. Les enfants sont encore invités à dessiner sur le thème des œufs de Pâques. Leur réalisation est exposée à la médiathèque.

- il est prévu d'installer ces poteaux, rue de Tabouret et à l'angle de la rue de la Haute Laine et de la rue de la Bourgette.
- le montant de cette dépense s'élève à 4 635,50 € H.T. soit 5 544,06 € T.T.C. Il sera inscrit sur le budget primitif 2013, à l'article 2152.
- toutes demandes de subventions autorisées (D.E.T.R., C.D.D.L. RÉSERVE PARLEMENTAIRE, C.A.F., FONDS DE CONCOURS ou AUTRES) seront effectuées.

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL

INFORMATIQUE ET DU LOGICIEL DE GESTION MAGNUS

Le maire informe et propose à l'assemblée :

- le matériel informatique du secrétariat de mairie est obsolète et ne permet plus d'utiliser la dernière version du logiciel de gestion magnus.

- le logiciel actuellement utilisé doit être mis à jour par la dernière version proposée.

- le montant total de cette opération s'élève à 6 100,00 € TTC.

- toutes demandes de subventions autorisées (D.E.T.R., C.D.D.L. RÉSERVE PARLEMENTAIRE, C.A.F., FONDS DE CONCOURS ou AUTRES) seront effectuées.

OBJET : REMPLACEMENT DES ÉCLAIRAGES PUBLICS

Le maire informe et propose à l'assemblée :

- suite à une étude de l'USEDA, il est proposé, pour effectuer, entr'autres, des économies d'énergie, de remplacer les éclairages publics existants qui ne sont pas encore conformes, par des globes type ballon fluorescent (jaunes).

- le coût des travaux, pour le 1^{er} plan, pour 30 éclairages publics, s'élève à 15 611,16 € HT

- en application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de leurs caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non de consoles, nature des mâts et des lanternes).

- sur le coût total des travaux, pour le 1^{er} plan, la contribution de la commune s'élève à 7 100,00 €. - le montant de cette dépense sera inscrit au budget primitif 2013 de la commune, en investissement, à l'article 21534.

INFORMATIONS

La commune est enfin propriétaire de l'étang de Boutache (environ 4 ha). Les actes officiels signés devant le notaire sont en notre possession :

- acte de vente de R.F.F. à la commune pour l'euro symbolique,

- acte de rétrocession, par un bail emphytéotique de 99 ans, au conservatoire des sites naturels d'Amiens.

Pour connaître exactement la position de cette propriété, 2 devis pour bornage seront demandés.

CONSEIL MUNICIPAL du 19 mars 2013 (extraits)

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le maire a réuni les adjoints, le mardi 05 mars 2013.

- Le conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni le jeudi 07 mars 2013, à 18h15, à la mairie.

- Le comité syndical du syndicat scolaire s'est réuni le lundi 11 mars 2013, à 18h00, à la mairie.

OBJET : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET

DU BUDGET ANNEXE BOULANGERIE, EXERCICE 2012

Le maire, Lucien JÉRÔME, avec l'aide du 3^{ème} adjoint, Jean-Marie FLORECK, président de la commission « finances » présentent les comptes administratifs de la commune et de la boulangerie. Ils répondent à toutes questions concernant les comptes administratifs. Le maire, Lucien JÉRÔME s'absente et laisse la présidence au 1^{er} adjoint, Noël BELLIER qui procède au vote des comptes administratifs, exercice 2012.

Le conseil municipal, présidé par Noël BELLIER accepte, à l'unanimité, les comptes administratifs de la commune et du budget annexe boulangerie, exercice 2012, qui font apparaître :

- pour la commune : un excédent de : 49 137,49 €
- pour la boulangerie : un excédent de : 13 869,19 €

OBJET : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU

BUDGET ANNEXE BOULANGERIE, EXERCICE 2012

Le maire, Lucien JÉRÔME reprend la présidence et présente les comptes de gestion, exercice 2012 de la commune et du budget annexe boulangerie établis par le receveur municipal qui font apparaître :

- pour la commune : un excédent de : 49 137,49 €
- pour la boulangerie : un excédent de : 13 869,19 €

Considérant que les comptes-rendus du receveur municipal sont conformes aux écritures de l'ordonnateur, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les comptes de gestion, exercice 2012, de la commune et du budget annexe boulangerie.

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS, EXERCICE 2012, COMMUNE

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif, exercice 2012, de la commune constate que celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

EN INVESTISSEMENT :	Résultat de l'exercice :	- 88 718,96 €
RÉSULTATS CUMULES EN INVESTISSEMENT	Résultat antérieur (001) :	9 473,78 €
	Résultat de l'exercice :	- 79 245,18 €
EN FONCTIONNEMENT :	Résultat de l'exercice :	27 163,60 €
RÉSULTATS CUMULES EN FONCTIONNEMENT	Résultat antérieur (002) :	101 219,07 €
	Résultat de l'exercice :	128 382,67 €
RESTE A RÉALISER :	En dépenses	0,00 €
	En recettes	0,00 €
ARTICLE 1068	Résultat de fonctionnement capitalisé : (RI)	79 245,18 €
ARTICLE 002	Résultat de fonctionnement reporté : (RF)	49 137,49 €
ARTICLE 001	Déficit d'investissement reporté : (DI)	79 245,18 €
	TOTAL	49 137,49 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité l'affectation des résultats, pour la commune, exercice 2012.

Sauvutage de batraciens



le long du crapauduc



route de Mont-Saint-Père



Marc Lebeau

mini reportage photographique



samedi 09 mars au matin



Il intervint au cours des discussions de la proposition de loi portant modification de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Il a toujours fait preuve, lors de son court mandat, d'une application spéciale pour les questions d'affaires, les réformes financières, administratives et sociales.

Il a notamment fait partie des 202 députés qui se sont prononcés pour la révision des lois constitutionnelles.

Il mourut en cours de mandat, à l'âge de 47 ans, le 31 octobre 1896.

Le président Henri BRISSON prononça son éloge funèbre au cours de la séance du 31 octobre 1896 : « ... il exposait ses idées dans un langage limpide, sous une forme agréable et qui donnait le désir d'être d'accord avec lui. Les débuts promettaient, à l'œuvre législative, un collaborateur précieux. Il nous quitte, bien jeune encore, en laissant parmi nous le souvenir des relations les plus courtoises. Nos regrets sont toujours plus vifs lorsque nous voyons disparaître un collègue que son âge et son mérite appelaient à rendre encore de longs et sérieux services... ».

FIN

Un grand merci à Serge CORDIVAL, Dominique VAUDOIS et Marc LEBEAU pour la documentation m'ayant permis de réaliser cette synthèse.

L. FÉROMÉ



Monument funéraire d'Onésime Prudent-Dervillers au Père Lachaise à Paris

Dates à retenir pour l'année 2013

- 19, 20, 21 et 22 avril : COFOSA à CHÂTEAU-THIERRY.
- 10 avril : Assemblée Générale du club du 3ème âge, à 17h00, salle du club
- 08 mai : cérémonie au monument aux morts. Rendez-vous à 10h30 devant la mairie.
- 09 mai : 12^{ème} challenge du judo club du Tardenois à la halle des sports de Fère-en-Tardenois.
- 14 mai : marché aux fleurs et aux légumes (APE)
- 19 mai : archers de l'Omois, coupe de l'Aisne à la plaine de jeux.
- courant juin : brocante à Beuvardes.
- 22 juin : feux de la Saint Jean à la plaine de jeux.
- 30 juin : kermesse des écoles.
- 05 juillet : festival de musique en Omois à BEUVARDES et embrasement de l'église.
- 13 juillet : retraite aux flambeaux.
- 21, 22, 23 septembre : fête communale.

Votre maire
L. FÉROMÉ

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS, EXERCICE 2012 BOULANGERIE
Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif, exercice 2012 de la boulangerie constate que celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

EN INVESTISSEMENT :		Résultat de l'exercice :	- 980,11 €
		Résultat antérieur (001) :	907,88 €
RÉSULTATS CUMULES EN INVESTISSEMENT			- 72,23 €
EN EXPLOITATION :		Résultat de l'exercice :	6 434,58 €
		Résultat antérieur (002) :	7 506,84 €
RÉSULTATS CUMULES EN EXPLOITATION			13 941,42 €
RESTE A RÉALISER :			
		En dépenses	0,00 €
		En recettes	0,00 €
ARTICLE 1068	Résultat de fonctionnement capitalisé		72,23 €
ARTICLE 002	Résultat de fonctionnement reporté :	(RF)	13 869,19 €
ARTICLE 001	Déficit d'investissement reporté	(DI)	72,23 €
TOTAL			13 869,19 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité l'affectation des résultats, pour la boulangerie, exercice 2012.

OBJET : PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF, ANNÉE 2013

Le maire, Lucien FÉROMÉ, présente, avec Jean-Marie FLORECK, adjoint et président de la commission « finances », le projet de budget primitif, année 2013 pour le budget communal et le budget annexe boulangerie. Comme convenu depuis l'exercice 2009, cet exposé tient lieu de rapport à la « commission des finances » dont les membres font partie intégrante du conseil municipal.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF, ANNÉE 2013, BOULANGERIE

Le conseil municipal,

- examine, article par article, le budget primitif, année 2013, de la BOULANGERIE.

Celui-ci préparé par le maire et présenté à la commission des finances laisse apparaître :

SECTION EXPLOITATION : en recettes et dépenses 17 700,00 €

SECTION INVESTISSEMENT : en recettes et dépenses 7 000,00 €

- accepte, à l'unanimité, après vote, chapitre par chapitre, de l'ensemble des présents et représentés, le budget primitif, année 2013, de la BOULANGERIE.

CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2013 (extraits).

OBJET : INFORMATIONS SUR LE BUDGET COMMUNAL

Le maire, Lucien FÉROMÉ donne lecture d'informations générales relatives au budget communal et à des comparaisons de ratios communaux, départementaux et régionaux, pour l'exercice 2012.

MOYENNES DES TAUX D'IMPOSITION DES COMMUNES POUR LE DEPARTEMENT DE L'AISNE ET NATIONALES

Moyennes pour le département de l'Aisne 2012

Moyennes nationales 2012

	taux moyens	taux maximum	taux moyens	taux maximum
TH	25,09%	62,73%	23,83%	59,58%
TFPB	21,62%	54,05%	20,04%	50,10%
TFPNB	31,20%	78,00%	48,79%	121,98%
CFE	23,52%	23,52%	25,59%	51,18%

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION, ANNEE 2013

Le conseil municipal,
- après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des quatre taxes directes locales, décide, à l'unanimité de retenir les taux suivants, pour l'année 2013.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF, ANNEE 2013, COMMUNE

Le conseil municipal,

- examine, article par article, le budget primitif, année 2013, de la COMMUNE.

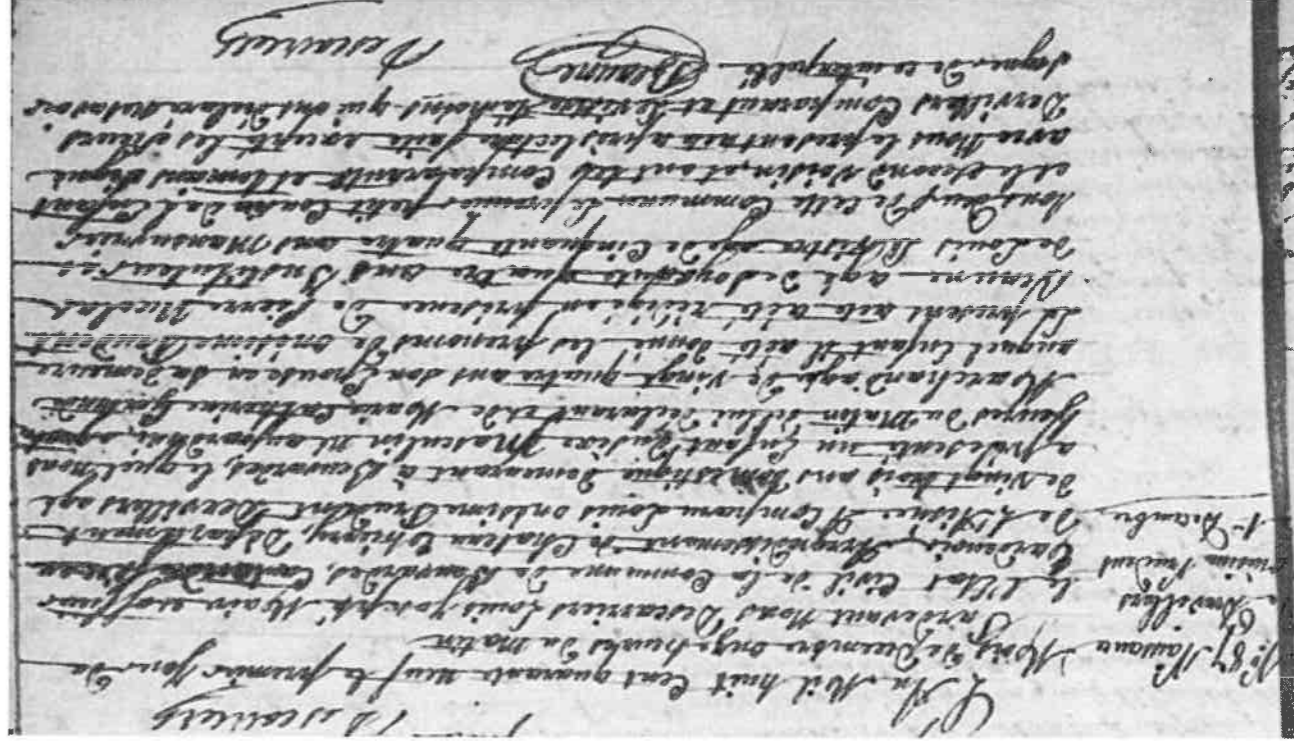
Celui-ci préparé par le maire et présenté à la commission des finances laisse apparaître :

SECTION FONCTIONNEMENT : en recettes et dépenses : 457 300,00 €

SECTION INVESTISSEMENT : en recettes et dépenses : 227 700,00 €

- accepte, à l'unanimité, après vote, chapitre par chapitre de l'ensemble des présents et représentés, le budget primitif, année 2013, de la COMMUNE.

BEUVARDES ET SON HISTOIRE



Acte de naissance d'Onésime Prudent-Dervillers, enregistré en Mairie de Beuvardes, le 01 décembre 1849

Onésime PRUDENT-DERVILLERS, un DÉPUTÉ né à BEUVARDES

Une histoire peu connue.

Onésime PRUDENT-DERVILLERS est né le 1^{er} décembre 1849 à BEUVARDES. Il est mort à PARIS, le 31 octobre 1896.

Élu député en 1893 jusqu'en 1896 dans la 2^{ème} circonscription du 19^{ème} arrondissement de Paris.

Il a commencé à travailler dans les carrières de plâtre de Beuvardes avant de partir à Paris où il devint maître tailleur dans la confection de vêtements. Il y excella.
Il fut membre fondateur du parti socialiste ouvrier révolutionnaire avec Jean ALLEMANE, leader incontesté.
Il milita et anima la F.T.S.F. (Fédération des Travailliers Socialistes de France).
Il peut être considéré comme l'un des fondateurs du Parti ouvrier. Il en a été l'un des membres les plus actifs.

Un peu d'histoire

Lors de la scission survenue à CHÂTELLERAULT, en 1890 où il représentait le cercle du 12^{ème} arrondissement, il demeura avec les *possibilistes*.
Cette même année, il fut élu conseiller municipal de Paris pour le quartier Croulebarbe du 12^{ème} arrondissement. Il recueillit 625 voix sur 2 314 exprimées. Il fut élu au second tour.

En 1893, il fut réélu par 1 507 voix sur 2 314 exprimées. Il participait alors activement aux campagnes électorales au cours desquelles il défendait avec ardeur son ami intime CHABERT.

Entre la Commune et la Grande guerre il y eut les élites, Jules GUESDE, Jean JAURES, Edouard VAILLANT, mais préalablement, avant 1881, le courant Blanquiste d'Edouard VAILLANT fonde le Comité Révolutionnaire Central (CRC) qui deviendra en 1898 le parti ouvrier socialiste révolutionnaire.

En 1882, le congrès ouvrier de SAINT ETIENNE fait scission entre deux tendances :

les possibilistes, socialistes modérés de tradition *proudhonienne* qui forment la fédération des travailleurs socialistes animée par BROUSSE et JOFFRIN, plutôt axée sur la conquête des municipalités, et les *Guesdistes* d'inspiration marxiste.

Les possibilistes (Onésime PRUDENT-DERVILLERS en était membre), animés par ALLEMANE, se fondent, par la suite, dans le mouvement syndical.

Ces socialistes modérés ont donc cédé leur place aux indépendants menés par Jules VALLES, MALON, LISSAGARAY et ensuite Jean JAURES et MILLEFERRAND, lesquels défendent une politique de réforme dans le cadre de l'existant. Il est à noter que toutes ces personnes étaient issues des cercles philosophiques proches de la Commune de Paris.

Son mandat de Député

Candidat du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, il se présenta aux élections générales législatives du 20 août 1893, dans la deuxième circonscription du 19^{ème} arrondissement de Paris.

Il fut élu après ballottage le 3 septembre, par 1 912 voix contre 1 417 à Charles BOS, rédacteur du Rappel, radical-socialiste, sur 4 828 votants. Au 1^{er} tour, C. BOS avait obtenu 1 198 voix contre 1 151 à O. PRUDENT-DERVILLERS, 870 à E. FOURNIÈRE, socialiste, 643 à M. WARNAULT, socialiste Guesdiste, 592 à M. BLANC, radical, et 277 à M. CHAPPELLE, socialiste révisionniste.

Membre de diverses commissions, et secrétaire du sixième bureau, Onésime PRUDENT-DERVILLERS suivait de très près les débats de la Chambre. Il a notamment pris part aux discussions de l'interpellation de M. FABEROT sur le maintien de la fermeture de la bourse du travail.

Il prit également part aux débats du budget de 1896. Lors de la discussion sur le budget de l'intérieur, il déposa un amendement tendant à augmenter le crédit du chapitre 24 concernant la célébration de la fête nationale du 14 juillet.